

Angers, le 13 octobre 2026

OBJET : CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE

Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le Président,

Je vous informe que le contrat d'Assurance Groupe « Risques statutaires » ayant pris effet au 1^{er} janvier 2025, souscrit en décembre 2024 par le Centre de Gestion avec DIOT SIACI et GROUPAMA, arrivera à échéance le **31 décembre 2027**.

L'intérêt exprimé par les collectivités, pour une négociation de ce type de contrat d'assurance à l'échelle du département, incite le Conseil d'Administration à engager le Centre de Gestion dans une nouvelle consultation.

Aussi, si votre collectivité, ou établissement, demande son rattachement à l'appel d'offre à venir (y compris dans l'hypothèse où votre collectivité ou établissement adhérerait déjà au contrat en cours) je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir, après en avoir délibéré :

- Le document de masse salariale, complété, comportant la demande de participer à la consultation dûment signé,
- et, le cas échéant *dans l'hypothèse* où votre collectivité ou établissement *n'était pas préalablement adhérent* au contrat groupe, un état de sinistralité, comportant les informations pour les 3 dernières années et l'année en cours,

avant le vendredi 19 février 2027 à 15 heures, délai impératif et au-delà duquel aucun rattachement à la consultation ne pourra plus être garantie.

Vous trouverez à cet effet, ci-annexée, l'étendue de la garantie souhaitée.

Sont disponibles en téléchargement sur le site du Centre de Gestion, le document de masse salariale (que vous voudrez bien me retourner complétée et signée dans l'hypothèse d'un rattachement de votre part à la consultation), la circulaire d'information relative au contrat d'assurance et *le cas échéant, en tant que de besoin, un projet de délibération.*

Dans cette attente,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Elisabeth MARQUET



Présidente du CDG